Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
14. 03. 2016	15. 03. 2016.	F09316P0057

1. Intitulé du projet

Requalification de la rue Principale de la Commune de Vauvenargues

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Commune de Vauvenargues

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur Philippe CHARRIN - Maire

RCS / SIRET : 2 1 1 3 0 1 1 1 4 0 0 0 1 6 | Forme juridique : commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d - Toute route d'une longueur inférieure à 3 km	Le projet vise la requalification de la voie principale de la commune. Cette voie est constituée de l'enchainement du Bd du Moraliste, de la place de Verdun,de la rue Gabriel Peri, de la place de la Tonelle, de la Rue Thorame et de l'avenue des Maquisards.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

le projet consiste à réaménager la rue en créant une zone de rencontre afin de mettre en valeur le coeur de la commune et améliorer le confort et la sécurité des usagers.
Les travaux consistent à reprendre l'ensemble des réseaux humides(EP, AEP, EU),enfouir et modifier les réseaux secs (EDF, Orange, éclairage), reprendre la totalité des revêtements,optimiser le stationnement et mettre en valeur les délaissés.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont:

- Amélioration du fonctionnement actuel des réseaux existant et notamment les réseaux vétustes (EU, EP et pluvial,
- mise en discrétion des réseaux secs,
- mise en discrétion d'éléments disgracieux,
- optimisation du stationnement,
- amélioration de la lisibilité et de la sécurité de la voie,
- réduction de la vitesse de circulation,
- restitution d'espaces urbains aux usagers,
- embellissmement du coeur de la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet comprendra les opérations suivantes:

- terrassement des tranchées et réfection des réseaux humides profonds (EU, EP)
- terrassement des tranchées et réfection du réseau d'eau potable,
- terrassement des tranchées et réfection des réseaux secs avec mise en discrétion des lignes aériennes,
- réfection totale de la structure de chaussée,
- aménagement des espaces urbains (parkings, placettes, terrasses, arrêts bus, conteneurs tri selectifs...)et des délaissés,
- mise en oeuvre des revêtements définitifs (enrobés, bétons désactivés, pavages)
- reprise complète de la signalisation verticale et horizontales.

Compte tenu du milieu urbain dense et de l'exiguité des voies, l'accés vehicules au coeur du village sera fortement contraint voir interdit. Pour cela des aires de stationnement en entrée de village seront aménagées et des circulations piétonnes seront matérialisées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Outre la "mise à neuf" de l'ensemble des réseaux, ce projet permettra de sécuriser et d'harmoniser l'usage des voies pour l'ensemble des usagers. Il permettra d'optimiser l'offre de stationnement de la commune et contribuera également à mettre en valeur le coeur du village (choix de matériaux et mobiliers rustiques et respectueux de l'âme du village validé par les ABF...).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sans objet.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de voirie	820 ml
Surface à aménager	6670 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Vauvenargues

La voie est constituée de l'enchainement du Bd du Moraliste, de la place de Verdun,de la rue Gabriel Peri, de la place de la Tonelle, de la Rue Thorame et de l'avenue des Maquisards.

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 5 ° 35 ' 58 " **Lat.** 43 ° 33 ' 18 " 9

Pour *les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :*

Point de départ : **Long.** 5 ° 35 ' 52 " 2 **Lat.** 43 ° 33 ' 18 " 2

Point d'arrivée : **Long.** 5 ° 36 ' 21 " 3 **Lat.** 43 ° 33 ' 18 " 2

Communes *traversées :*

Vauvenargues (13126)
Code INSEE 13111

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** [X] **Non** [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** [ ] **Non** [X]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** [ ] **Non** [X]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est localisé au coeur du village. Usage voirie et espaces publics

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [X] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune est dotée d'un PLU approuvé en date du 8 décembre 2008
Le secteur du projet est situé en zone Ua
La commune fait partie de la Métropole Aix Marseille Provence (anciennement CPA). Celle ci est engagée dans l'élaboration d'un SCot. Ce dernier a été soumis à enquête du 15/06/15 au 22/07/15.
La commune est dotée d'un PPRn approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 mai 2011

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[ ]	[X]	Le projet n'est pas inscrit dans une ZNIEFF mais il est bordé par les périmètres suivants: - ZNIEFF de type II n°13-149-100 "massif de Concors, Plateau de Peyrolles, montagne des Ubacs, bois du Ligoures" au Nord - ZNIEFF de type I n°13-149-13 "Montagne des Ubacs,le Grand Sambuc, vallon des Masques" au Nord Est -ZNIEFF de type II n° 13-118-100 "Montagne Sainte-Victoire - Plateau du Cengle et des Breguières - Le Devançon" au Sud
en zone de montagne ?	[ ]	[X]	Le projet n'est pas situé en zone de montagne
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[X]	Le projet n'est pas situé en zone littorale
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[X]	Le projet n'est pas situé dans une de ces zones
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[X]	[ ]	La communauté du Pays d'Aix s'est dotée d'un Plan de Prévention du Bruit approuvé le 24/06/2010

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	[X]	[ ]	Le projet est situé dans la ZPPAUP de Vauvenargues
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	[ ]	[X]	Non concerné
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	[X]	[ ]	La commune est couverte par le PPR suivants: - PPR Mvt. terrains "chute de blocs" approuvé le 2/8/1989 - PPR Mvt. terrains "glissemement de terrain" approuvé le 2/8/1989
dans un site ou sur des sols pollués ?	[ ]	[X]	Le projet n'est pas situé dans un site ou sur des sols pollués
dans une zone de répartition des eaux ?	[ ]	[X]	Le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	[ ]	[X]	Le projet n'est pas inscrit dans un périmètre de protection rapproché. Celui du Lavoir est cependant proche
dans un site inscrit ou classé ?	[ ]	[X]	Le projet n'est pas inscrit en site inscit ou classé mais est situé à proximité des sites suivants: - site inscrit "Montagne Ste-Victoire, versant Nord" - site classé "Montagne Ste-Victoire" - site classé "Massif du Concors" - ~~site inscrit "Ruines du vieux village"~~
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	[ ]	[X]	Le projet n'est pas localisé en zone Natura 2000 mais se situe a proximité des périmètres de: - ZPS FR9301605 "Montagne Sainte-Victoire" - ZPS FR9310067 "Montagne Sainte-Victoire".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	[X]	[ ]	Le projet se situe a moins de 500 m d'un monument historique inscrit de la commune: -Château, inscrit le 15/1/1929

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune modification des masses d'eau
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Projet équilibré vis à vis des matériaux
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Projet équilibré vis à vis des matériaux
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Il s'agit uniquement de requalifier une voie déja existante
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet n'interfère avec aucune zone d'inventaire ou protégée du patrimoine naturel ou culturel

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Projet inscrit dans les emprises actuelles de voirie
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par les risques technologiques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet est localisé a proximité d'une zone d'aléas de mouvement de terrains, concernant les chutes de blocs et de rochers. Les autres risques naturels sont faibles (glissement de terrain, incendie de forêts) à nuls (inondation).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les voies existante génèrent de faible nuisances sonores dues au trafic routier, le niveau sonore restera identique après travaux. En phase travaux des nuisances sonores liées aux circulations d'engins seront générées.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☒	☐ ☐	Le projet n'engendrera pas d'émissions d'odeurs, excepté pendant la phase travaux au moment de la mise en oeuvre des enrobés. Le projet n'est pas concerné par les nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☒	☐ ☐	Le projet sera à l'origine de vibrations uniquemement en phase chantier (circulation engin, compacteurs...) dont le niveau restera conforme à la réglementation. La gêne occasionnée sera de courte durée

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	[X] [ ]	[ ] [X]	un éclairage public existe actuellement sur l'aire du projet. Celui ci va être refait a neuf, le projet permettra donc d'améliorer les caractéristiques de l'éclairage en adaptant les intensités lumineuses et les directions de flux afin de réduire au maximum les pollutions lumineuses
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	[X]	[ ]	Comme toute voirie le projet engendre des rejets de gaz à effet de serre. Le trafic sur cette voie est faible et n'a pas vocation à être augmenté. Par ailleurs la réduction de la vitesse en zone de rencontre (limitation 20 km/h)permettra d'abaisser sensiblement les rejets
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	[X]	[ ]	La voirie engendre des rejets hydraulique (eaux pluviales) les volumes rejetés seront conservés identiques à l'existant
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	[X]	[ ]	Le chantier sera à l'origine de production de déchets qui seront recycles et orientés vers des filières d'élimination autorisées. En phase exploitation le projet ne sera pas à l'origine de production de déchets particuliers
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	[ ]	[X]	Le projet permettra d'améliorer l'aspect général de la rue. une étroite reflexion entretenue avec l'Architecte des Bâtiments de France permettra de définir un chois de matériaux adéquates et des orientations d'aménagement respectueuses du patrimoine architectural de la commune. En ce sens le projet générera un effet esthétique positif
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	[ ]	[X]	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui X **Non** Si oui, décrivez lesquelles :

Projet d'aménagement de l'entrée Ouest de la commune au niveau de la RD10.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui **Non** X Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'ensemble des éléments présenté ci avant, le projet ne semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact:
- Le projet est localisé en coeur de la commune de Vauvenargues dans un secteur urbain dense,
- Le projet consiste à requalifier des voies et des espaces publics déjà existant,
- Le projet n'est pas inscrit dans un périmètre de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF, NATURA 2000, réserve...), bien que localisé à proximité.
- Le projet est situé à proximité d'un monument historique, de site classé et inscrits et à l'intérieur d'une ZPPAUP,
- Les eaux de ruissellement seront collectées par un réseaux pluvial refait à neuf,
- Le projet ne générera pas d'augmentation de trafic et ne provoquera pas d'augmentation des émissions polluantes,
- Le projet permettra de mettre en valeur le centre historique de la commune, d'améliorer le confort et la sécurité des usagers (zone de rencontre, vitesse limitée, mise en discrétion des réseaux, réfection des réseaux gravitaires, reprise de l'éclairage public, choix respectueux des matériaux avec avis de l'ABF, mise en valeur des espaces dédiés aux piétons.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Vauvenargues le, 14 MARS 2016

Philippe CHARRIN, Maire de Vauvenargues

Signature

MAIRIE DE VAUVENARGUES 13 (Bouches-du-Rhône)